

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Michel Legault (membre no 31604) dans le domaine de l'électricité du bâtiment.

L'ingénieur Legault dont le domicile professionnel est situé à Laval, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 26 avril 2013. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

